

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Règlement 672-2024

Municipalité de Sainte-Mélanie

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Joliette, certifie que le règlement numéro 672-2024 de la Municipalité de Sainte-Mélanie est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement numéro 672-2024 de la Municipalité de Sainte-Mélanie entre en vigueur le jour de l'émission du présent certificat.

Et j'ai signé à Joliette, ce 16 juillet 2024.



Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière